

Mais je regrette de dire que plusieurs de nos écoles ne sont pas ce qu'elles devraient être. Déjà il a fallu user de rigueur contre plus d'une. De la liste que j'avais préparée pour la répartition du fonds de l'éducation supérieure, le comité catholique et le comité protestant, après une étude consciencieuse, ont cru devoir retrancher quelques écoles-modèles et académies, vu qu'elles ne valaient guère mieux que de simples écoles élémentaires, ou que, pour une cause ou pour une autre, elles ne remplissaient pas tout le programme d'études tracé par le conseil de l'instruction publique. Espérons que cette mesure sévère mais juste stimulera le zèle des directeurs de ces écoles pour l'avenir, et sera comprise aux autres institutions qu'elles s'exposeraient, si elles se négligeaient dans leur enseignement, à être de même privées de leur subvention annuelle.

Déjà, dans l'automne de 1874, les inspecteurs avaient reçu instructions de faire une visite toute spéciale des académies et des écoles-modèles, et dès lors plusieurs de ces écoles avaient été retranchées de la liste des subventions. Plusieurs fois aussi j'ai dénoncé aux municipalités l'insuffisance de leurs écoles. Je dois à la justice de dire que généralement mes remontrances ont été bien accueillies, et que l'on s'est efforcé de porter remède au mal qui je signalais.

Cependant je ne pense pas qu'une réforme complète puisse être accomplie à moins que l'on ne trouve tout d'abord les moyens d'élever notablement le chiffre du traitement des instituteurs. L'un de ces moyens, le plus simple et le plus sommaire, serait d'accorder aux instituteurs, à même le trésor provincial, une subvention annuelle équivalant à une certaine proportion de leurs appointements votés par la municipalité, pourvu que ces appointements s'élevassent à un chiffre que la loi fixerait d'avance. Cette mesure aurait pour résultat d'encourager les municipalités à donner aux instituteurs un traitement raisonnable et d'assurer à ces derniers un revenu annuel qui leur permettrait de vivre honorablement, comme il convient à des hommes chargés d'une mission qui ne le cède en dignité qu'à celle du prêtre.

Il n'est que juste néanmoins de dire que l'inferiorité relative de certaines écoles s'explique par le fait qu'elles ont, à leur origine, pris un nom qui ne leur convenait pas. Ainsi, une école élémentaire a voulu s'appeler école-modèle—une école-modèle, académie—une académie, collège commercial ou industriel. Je vois là une ambition louable, mais le résultat le plus net de ces fausses dénominations, c'est que telle institution qui serait une bonne école-modèle fait mauvaise figure sous le nom d'académie, et qu'un jour ou l'autre le Conseil la remet à sa vraie place sur la liste des subventions. On oublie que le nom d'une institution enseignante tire sa valeur du rapport spécial de ses directeurs et de celui des inspecteurs, et que le Conseil, après avoir lu l'un et l'autre, sait toujours à quoi s'en tenir sur la nature de son enseignement. J'espère que l'on ne tardera pas à rejeter ces fausses idées et à comprendre que, par exemple, une bonne académie vaut mieux qu'un collège inférieur à son nom.

Cette remarque ne s'applique pas, bien entendu, aux collèges qui donnent un enseignement double, classique et commercial, car ils ne méritent que des éloges pour leur participation au grand mouvement qui s'opère depuis quelques années en vue de donner à la jeunesse une sorte d'éducation pratique.

Des progrès de cette éducation je ne puis que faire un rapport absolument favorable. Tout n'est pas complet et parfait, mais tout est en bonne voie d'achèvement. En 1873-74, la province comptait 16 collèges industriels, fréquentés par 2,818, dont 2,653 catholiques et 165 protestants. De ces collèges industriels, celui de Terrebonne a

été détruit par le feu, et trois autres, ceux de Joliette, de St. Laurent et de Sherbrooke qui comptaient 587 élèves, sont passés dans la classe des collèges classiques, sans cesser d'enseigner les matières préparatoires au commerce. Malgré cela, nous trouvons, en 1875-76, 22 collèges industriels, fréquentés par 3,461 élèves, dont 3,301 catholiques et 160 protestants. À ce chiffre il faudrait encore ajouter une partie des élèves des collèges de Rimouski, Trois-Rivières, Rigaud, Ste. Marie-Montoir, Chicoutimi, Ste. Anne-Lapocatière et Ste. Marie (de Montréal) qui ont tous adopté le dualisme de l'enseignement commercial et classique, et, de plus, le nombre des élèves de plusieurs académies qui donnent un cours suivant ou de première classe.

Il n'est pas nécessaire de dire que ces chiffres, recueillis pour l'édition de ce journal, ne rendent pas complète justice à la population anglaise. Les protestants n'ont qu'un collège industriel ; ils prennent leur éducation commerciale dans des académies ou des *high schools*. La différence des noms donnés à des institutions du même genre rend difficile la comparaison des statistiques.

Qu'il nous suffise donc, en attendant que l'uniformité des noms permette plus de précision, de savoir que la population française de cette province n'est pas, comme on le dit, inapte aux affaires et hostile à l'enseignement commercial et industriel. Sous ce rapport, elle marche l'égal aujoud'hui de tous les groupes nationaux qui l'entourent. Nous devons ce progrès salutaire et aux collèges dirigés par le clergé et au travail persévérant d'un certain nombre de citoyens de bonne volonté.

Il me sera permis de rappeler ici ce que je disais dans le rapport que j'ai fait, en qualité de ministre de l'instruction publique, pour 1872-73 :

“ Pour ce qui est de notre province en particulier, je pense que ce serait faire une réforme nécessaire et rendre un grand service à la société que d'obliger tous les élèves de nos collèges à suivre un cours commercial ou académique,—de quelque nom qu'on l'appelle,—avant de leur faire commercer le cours classique. Ce cours devrait comprendre l'enseignement des langues anglaise et française assez complet pour permettre aux élèves d'écrire ces deux langues facilement et correctement ; l'arithmétique dans toutes ses parties ; la tenue des livres ; les éléments de l'histoire générale, par leçons orales données à grands traits en suivant un plan à peu près semblable à celui du *Discours sur l'histoire universelle* par Bossuet, et en s'attachant à donner une idée de chaque peuple et de chaque empire qui se sont succédé dans le monde, avec leur influence sur les progrès de la civilisation ; les éléments de la géométrie ; le dessin linéaire, l'art culturel et quelques notions d'économie politique et domestique.

“ Ce cours pourrait se faire en trois années, en supposant que les élèves y entrent avec les connaissances que l'on puise dans une bonne école primaire.

“ Ensuite commencerait le grand cours qui pourrait se terminer dans les sept ou huit années qu'on y consacre actuellement. L'élève en profiterait d'autant mieux que son jugement serait déjà formé et qu'il serait en mesure d'apprendre d'une manière plus raisonnée.

“ Pour les débuts, on trouverait peut-être difficilement des professeurs compétents ; mais je crois qu'avec du bon vouloir et de la persévérence, cette difficulté serait bientôt surmontée.

“ Après avoir suivi un semblable cours, tout jeune homme pourrait embrasser avec avantage n'importe quelle carrière, et même après n'avoir suivi que le cours commercial, il serait beaucoup plus en état de gagner sa vie que celui qui aurait fait un cours com-